

## Maîtrise des coûts volets I + II

Après que le Conseil national a voté sur la première partie du **volet I du programme de maîtrise des coûts** et adopté des mesures peu controversées telles que le renforcement du contrôle des factures et l'introduction d'un article relatif aux projets pilotes lors de la session d'été 2020, la CSSS-N s'est penchée à la fin du mois d'août sur la deuxième partie du volet et a pris les premières décisions à ce sujet:

Avec un droit de recours pour les assureurs-maladie en ce qui concerne les planifications hospitalières cantonales et l'élément de contrôle des coûts, la commission a certes suivi les projets du conseiller fédéral Alain Berset. Cependant, à la place d'un système de prix de référence pour les génériques, la commission s'est prononcée en faveur de la voie des adaptations d'ordonnance. Pour ce qui est de la question de savoir quelle doit être la part de la distribution dans le prix, la commission a demandé par l'intermédiaire d'une motion qu'elle ne mette pas en péril la qualité des soins de base. En ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement, la commission pose la question des effets d'une éventuelle baisse des coûts à travers un postulat. Dans tous les cas, le Parlement fait face à la tâche de concilier les éventuelles économies de coûts, la qualité et l'efficacité économique.

À la mi-août, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant le **volet II du programme de maîtrise des coûts**. La mesure phare du projet est le plafonnement des dépenses de santé et, avec elle, la mise en place d'un premier point de contact obligatoire. Les personnes qui ont besoin de conseils médicaux ou d'un examen doivent dans tous les cas s'adresser d'abord au point de contact choisi (médecin de famille, centre de télémédecine, cabinet de groupe, réseau de soins coordonnés). Les assu-

reurs ne devront rembourser que les prestations fournies à travers ce premier point de contact ou issues d'une recommandation de celui-ci. Le Conseil fédéral doit pouvoir prévoir quelques exceptions (p. ex. ophtalmologie/gynécologie/obstétrique). Le libre choix du médecin serait alors limité. Le FST est sceptique quant à cette mesure car la liberté de choix des patientes et des patients est un avantage important dans notre système de santé.

Outre l'introduction d'un premier point de contact obligatoire, le projet définit également des objectifs pour l'assurance de base. Le FST rappelle expressément que les mesures qui conduisent à l'introduction de budgets globaux rigides doivent être rejetées: elles peuvent entraîner une perte de qualité pour les patientes et les patients. Le secteur économique de la santé, et avec lui le FST s'engageront activement pour empêcher ces pertes de qualité et le développement d'une médecine à deux vitesses. Les mesures de pilotage qui conduisent au final à un rationnement, à une plus mauvaise qualité et à un accès plus difficile aux traitements doivent être vigoureusement refusées.

L'introduction du principe d'économie avec un examen EAE (efficacité, adéquation et économie) différencié prévu dans le volet II doit également être considérée de manière critique. Elle pourrait entraîner une incertitude juridique et affaiblir notre pôle de recherche et d'innovation.

## Editorial

Mesdames, Messieurs,

Plus de six mois après la déclaration de la pandémie de Covid-19, nous savons certes toujours peu de choses sur ce virus et son évolution, mais nettement plus sur l'aptitude de notre système de santé à surmonter les crises. Le bilan est clair: Il a fait ses preuves et nous ont jusqu'à présent préservés des conséquences les plus graves. Toutefois, ces derniers mois ont aussi montré que la coopération et la coordination font entièrement défaut à certains endroits – et les domaines dans lesquels un système fédéral atteint rapidement ses limites et comment l'absence de passage au numérique rend plus difficile la gestion des crises. Dans le monde entier et notamment sur le pôle de recherche que constitue la Suisse, les scientifiques et l'industrie mettent les bouchées doubles pour développer des vaccins et des médicaments contre le virus. En Suisse en particulier, il incombe à la politique de garantir le meilleur cadre possible aux chercheurs et aux professionnels du secteur de la santé, mais aussi à l'industrie pharmaceutique suisse. La Suisse doit pouvoir s'affirmer comme l'un des pays les plus innovants.

Le Forum Santé pour Tous FST, avec ses membres issus du secteur des assurances, de l'industrie pharmaceutique, du corps médical, des consommateurs et des pharmacies, analyse la situation en permanence. Nous l'avons vu: avoir de bonnes relations avec l'étranger est essentiel pour lutter contre cette pandémie mondiale. Ici aussi, avec ses centres de recherche de pointe et son industrie spécialisée, la Suisse se doit de fournir une contribution significative à la lutte globale tout en assurant en même temps la meilleure prise en charge possible de la population suisse.

La gestion de la crise de la Covid met en lumière les questions et les dossiers les plus urgents de la politique de santé. Une meilleure coopération, un travail interdisciplinaire, une conciliation plus étroite des intérêts dans le cadre politique et une approche fondée des chances apportées par le numérique sont nécessaires.

Dans cette newsletter, nous jetons un œil sur d'autres thèmes importants en matière de politique de santé tels que les volets de mesures I et II visant à maîtriser les coûts et la progression insuffisamment rapide du numérique dans le secteur de la santé.

Un grand merci pour votre intérêt et votre engagement.

Bien à vous,  
Damian Müller, Président du Forum  
Santé pour Tous, Conseiller des Etats

## Faire avancer le numérique dans le secteur de la santé

Le coronavirus a soudain intensifié la discussion latente au sujet du passage au numérique et à sa progression lente dans le secteur de la santé.

C'est pourquoi le FST se concentrera aussi sur son développement rapide et ciblé. La pandémie nous a forcés à réaliser numériquement de nombreux processus que nous traitions auparavant par voie analogique. Aujourd'hui, ils se déroulent de manière plus efficace, et correspondent aussi mieux aux besoins des patients. Les visites chez le médecin et le passage à la pharmacie peuvent déjà avoir lieu en ligne tout en offrant une qualité très élevée. Toutefois, des déficits importants subsistent: ainsi, les infections par le coronavirus continuent d'être signalées à l'OFSP par fax. Les expériences vécues ces derniers mois, au cours de cette évolution parfois un peu hâtive, doivent absolument être ancrées durablement dans le système de santé, de manière

## Ce que la Covid doit nous apprendre

à améliorer la qualité et à réduire les coûts. En particulier, il est important de mettre rapidement en œuvre le dossier électronique du patient (DEP). La certification des communautés de référence doit enfin être finalisée; la protection des données, la sécurité du réseau et de la communication doivent être garanties à tout moment. **Le FST insiste:** sans une utilisation globale du DEP, les autres mesures de numérisation nécessaires ne pourront pas être efficaces.

Cependant, le passage au numérique du secteur de la santé ne se limite pas au DEP. Avec des données de santé anonymes exactes, normées et accessibles, il serait possible d'accélérer considérablement la recherche de nouveaux traitements et médicaments et d'améliorer la vue d'ensemble sur les moyens et les ressources disponibles pendant une pandémie. Sur ce point, le monde politique doit rapidement prendre les mesures nécessaires.

## Aperçu des affaires parlementaires

### CONSEIL DES ETATS

9 septembre

**19.046** Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet)

**20.3282** Mo. Ettlín Erich. Coronavirus: tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse

**20.3209** Mo. Müller Damian. Mettre en place la prescription médicale électronique, pour le plus grand bénéfice des patients

**20.3211** Mo. Müller Damian. Pour une plus grande marge de manœuvre dans l'acquisition de dispositifs médicaux destinés à l'approvisionnement de la population suisse

**20.3283** Ip. Carobbio Guscetti. Tests diagnostiques, médicaments, vaccins et autres équipements nécessaires pour combattre le coronavirus au niveau mondial. Accès et distribution équitables

**20.3212** Ip. Müller Damian. Médicaments, vaccins et dispositifs médicaux. Qu'en est-il de la sécurité de l'approvisionnement en Suisse?

10 septembre

**20.058** Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil

## Session d'automne 2020

fédéral visant à surmonter l'épidémie de coronavirus (COVID-19) (Loi COVID-19)

16 septembre

**(EVTL) 19.401** Iv. pa. C.S.S.S.-N. Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins

24 septembre

**20.3425** Mo. Carobbio Guscetti. Il faut former plus de médecins en Suisse

**20.3752** Po. Schmid Martin. Renforcer le positionnement de la Suisse en tant que pôle de biotechnologie et de production pharmaceutique

### CONSEIL NATIONAL

8 septembre

**20.028** Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024

9 septembre

**20.058** Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de coronavirus (COVID-19) (Loi COVID-19)

## Atelier Politique de santé

Divers grands acteurs du secteur de la santé regroupent leurs connaissances sur les défis actuels en matière de politique de santé et partageront leurs points de vue au cours d'un atelier de deux heures.

5 novembre 2020

de 18h15 à 20h00 (apéritif dînatoire incl.)

Palais fédéral, salle 301

Thèmes: le système suisse de santé, l'assurance qualité, la promotion de l'innovation, la maîtrise des coûts, EFAS

Organisé par le Forum Santé pour Tous FST avec les partenaires santé-suisse, Interpharma, Konsumentenforum, vips, pharmaSuisse et FMCH ainsi que les associations FMH, curafutura et H+.

Merci de vous inscrire par e-mail à [contact@santepourtous.ch](mailto:contact@santepourtous.ch). Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser également par e-mail au secrétariat du FST.

## Événements

### Aperçu des événements

#### Séance d'information

- Veuillez d'ores et déjà prévoir le 9 mars 2021 à midi. L'invitation et les détails suivront.

Vous trouverez de futurs événements, des communiqués de presse et des documents de synthèse sur: [www.santepourtous.ch](http://www.santepourtous.ch)

15 septembre

**19.401** Iv. pa. C.S.S.S.-N. Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins

23 septembre

**19.4119** Mo. Conseil des Etats (Stöckli). Améliorer la sécurité des médicaments en pédiatrie en réduisant les erreurs de médication grâce aux outils électroniques

**20.3013** Mo. C.S.S.S.-N. Traitement de données personnelles dans le cadre de la LAMal. Sécurité juridique dans la perspective de la future loi fédérale sur la protection des données

**20.3452** Mo. C.S.S.S.-N. Pour le dépôt de factures électroniques dans le dossier électronique du patient

**20.3453** Po. C.S.S.S.-N. Autorisation simplifiée de médicaments et de vaccins